

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

**Mmes** : C. CHARLOT – C. DELHAIZE – C. HERMANT – V. JACINTO

**Mrs.** : M. BORREWATER – C. CALOONE – F. COQUEREL – Ph. COUCHE – E. DECLEIR – N. DELECLUSE – S. DIDRY – J.J. LESAFFRE – J.C. RUHANT

Excusés : V. DELERUE (Procuration donnée à C. DELHAIZE) – V. GAUTIER (Procuration donnée à V. JACINTO)

Mme Michèle COURTI a été nommée secrétaire

### I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MARS 2021

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 16 mars 2021. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres présents.

### II. DELIBERATION CONCERNANT LE PRIX DES ACCUEILS DE LOISIRS LES VACANCES DE L'ETE 2021 – N° 2021-04-13.01

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de fixer les tarifs pour le centre aéré des vacances de l'été 2021. Il précise que les inscriptions se font uniquement pour des semaines entières d'accueil et les **tarifs sont fixés par semaine** (le nombre de jours peut donc varier en fonction du calendrier et des jours fériés) :

Tarif 2021 selon le quotient familial		De 0 à 500 €	De 501 à 600 €	De 601 à 750€	De 751 à 915€	De 916€ à plus
Semaine de 2 jours	1 enfant	1,72 €	7,80 €	17,12 €	21,44 €	24,76 €
	2 enfants	3,44 €	15,60 €	34,24 €	42,88 €	49,52 €
	3 enfants	5,16 €	23,40 €	51,36 €	64,32 €	74,28 €
	4 enfants	6,88 €	31,20 €	68,48 €	85,76 €	99,04 €
	Extérieurs	33,48 €	33,88 €	34,28 €	34,72 €	35,12 €
Semaine de 4 jours	1 enfant	3,44 €	15,60 €	34,24 €	42,88 €	49,52 €
	2 enfants	6,88 €	31,20 €	68,48 €	85,76 €	99,04 €
	3 enfants	10,32 €	46,80 €	102,72 €	128,64 €	148,56 €
	4 enfants	13,76 €	62,40 €	136,96 €	171,52 €	198,08 €
	Extérieurs	66,96 €	67,76 €	68,56 €	69,44 €	70,24 €
Semaine de 5 jours	1 enfant	4,30 €	19,50 €	42,80 €	53,60 €	61,90 €
	2 enfants	8,60 €	39,00 €	85,60 €	107,20 €	123,80 €
	3 enfants	12,90 €	58,50 €	128,40 €	160,80 €	185,70 €
	4 enfants	17,20 €	78,00 €	171,20 €	214,40 €	247,60 €
	Extérieurs	83,70 €	84,70 €	85,70 €	86,80 €	87,80 €
Repas (unité)		3,78 €				
Garderie à la demi-heure		0,53 €				
Garderie à l'heure		1,06 €				

Une réduction de 5% sera appliquée sur les tarifs (hors repas et garderie) si l'inscription est effectuée lors des séances prévues à cet effet ou lors d'une session d'inscription en ligne.

Pour bénéficier des tarifs « Communes » 2021, les familles devront justifier d'un des éléments suivants :

- Être domicilié sur l'une des 4 communes partenaires (justificatif de domicile)
- L'enfant est scolarisé dans une des écoles des 4 communes partenaires : Fournir un formulaire de rattachement à retirer dans la commune de l'école concernée
- Les grands parents de/des enfant(s) sont domiciliés sur une des 4 communes partenaires (justificatif de domicile)

Aucune activité ne fera l'objet d'un paiement supplémentaire durant le centre.

Toute période réservée sera facturée à l'exception de certaines conditions précisées au moment de l'inscription.

L'inscription des repas se fait à l'unité. L'inscription à la garderie du matin ou du soir se fait à l'unité.

Après discussion et délibération les tarifs sont approuvés selon le tableau ci-dessus. Le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

-----

Catherine CHARLOT précise qu'il y aura 16 jours d'accueil en Juillet et 20 jours d'accueil en Août. Les tarifs ont augmenté en 2021 de 2 % par rapport aux tarifs pratiqués en 2020.

## **II - DELIBERATION CONCERNANT LE VOTE DES TAXES COMMUNALES – N° 2021-04-13.02**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, la fixation et au vote des taux d'imposition.

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29 % doit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au Conseil Municipal de **ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, part communale**, donc de reconduire le taux appliqué depuis 2017 et d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale.

Les taxes pour 2021 sont les suivantes :

<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	<b>35,19 %</b> (Dont part communale : 15,90 % et part départementale : 19,29 %)
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	<b>51,80 %</b>

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2021-02-18.06.

-----

Pour répondre à Nicolas DECLUSE, Monsieur le Maire précise que le taux de la part départementale est celui voté en 2020 par le Département. Cette taxe « disparaît » de la fiche d'imposition puisqu'il est ajouté au taux communal.

Suite à une question de Philippe COUCHE, Monsieur le Maire confirme que l'an prochain, la Commune pourra modifier le taux global de la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit 35,19 %. Il suggère de se rapprocher des communes voisines pour connaître les taux appliqués.

Il confirme à Eddy DECLEIR que la suppression de la taxe d'habitation est prévue pour 2023.

## **III - INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES**

### **1) Commission Jeunesse**

Présentation par Catherine CHARLOT

#### Confinement

Catherine CHARLOT rappelle les dispositions prises depuis le retour au confinement à compter de début avril 2021 : Un accueil a été mis en place à Le Maisnil pour les enfants des personnels

indispensables à la gestion de la crise sanitaire avec un regroupement de communes. 8 enfants de Le Maisnil et 1 enfant de Beaucamps-Ligny ont été accueillis la semaine du 6 au 9 avril. Les enseignants de Le Maisnil ont tous assuré cet accueil sur la base du volontariat ; un enseignant de Beaucamps-Ligny est venu également à Le Maisnil. Christelle L., ATSEM, est venue travailler tous les jours. Un seul enfant a été accueilli en garderie le vendredi soir. Philippe COUCHE précise que la semaine de cours à distance pour les élèves en cours élémentaires s'est bien passée.

Concernant les deux semaines de vacances scolaires avancées du 12 au 23 avril, les accueils de loisirs n'ont pas pu être maintenus. L'association RCLV a soit remboursé, soit donné un avoir aux familles qui avaient déjà effectué un règlement pour la période des vacances de Printemps. Monsieur le Maire souligne que les personnels indispensables à la gestion de la crise n'ont pas manifesté de besoins pendant cette période.

#### Remplacement périscolaire

Catherine CHARLOT indique l'embauche de Caroline M. pour la pause méridienne à la cantine scolaire pour la période du 26 avril au 28 mai 2021 en remplacement de Camille L, indisponible à cette période.

#### Livres APE

Valérie JACINTO annonce que l'APE souhaite renouveler la distribution de livres en fin d'année scolaire. Le choix se fera fin Avril en extérieur sur des tables qui seront à installer par les services techniques.

### **2) Commission Communication**

Présentation par Catherine Charlot

Une réunion sera programmée début Mai pour la préparation du bulletin. Une réflexion sera menée sur le visuel, sur le logo de la Commune ainsi que sur le choix d'une application mobile.

### **3) Commission Animation / Culture**

Présentation par Catherine Hermant

Une réunion Médiathèque s'est tenue le 18 mars dernier avec les bénévoles. Catherine HERMANT précise qu'il n'y avait pas eu de réunion depuis un an en raison des restrictions sanitaires.

La préparation de la « nuit des bibliothèques » était à l'ordre du jour. Le thème retenu sera la musique et Catherine HERMANT vérifiera les tarifs de la Sacem qui proposerait un forfait accessible.

Catherine HERMANT relate le concours bookface qui a eu un vif succès. Un nouveau « défi » a été envisagé pour les prochains mois.

#### Lille 3000

Les projets concernent l'année 2022.

Une réunion est programmée à Le Maisnil le mercredi 5 mai 2021 avec les représentants des 5 communes (Bois-Grenier, Radinghem, Fromelles, Aubers et Le Maisnil).

#### SIVU Mission Locale

Une rencontre s'est tenue le 23 mars dernier avec l'approbation des comptes du SIVU qui collecte les fonds pour la Mission Locale, cette dernière proposant des aides variées et adaptées aux jeunes.

#### Rencontre culture métropolitaine le 30 mars

Les fonds de concours évoluent et peuvent être sollicités pour les extensions, rénovations, améliorations et achat de mobilier destiné à la culture. La MEL émet le souhait que les médiathèques soient des lieux de rencontre. Elle souhaite valoriser le patrimoine communal en ouvrant les églises pour des concerts / lieux d'exposition. Catherine HERMANT relate également le site « chapelle & co ».

## OTAW

Se sont tenus mi-Avril, le bureau et le conseil d'administration de l'Office de Tourisme de l'Armentiérais et des Weppes. L'assemblée générale est prévue le lundi 10 mai prochain. Le nombre de visiteurs a baissé de 70 % en 2020 compte tenu des 18 semaines de fermeture. Un nouveau guide touristique et une carte sortiront en 2021.

### L'OTAW

- participe à des animations locales qui se déplacent de communes en communes.
- dispose de vélos électriques en location avec une autonomie de 70 kms
- souhaite participer au développement des circuits courts avec les producteurs locaux

La contribution est fixée uniformément pour chaque commune à hauteur de 0,25 € par habitant.

#### **4) Commission Environnement**

Présentation par Valérie JACINTO

Un « marché aux fleurs » est organisé en click & collect. Valérie JACINTO précise que les fleurs sont vendues « au prix coûtant ».

#### **5) Commission Urbanisme**

Présentation par Jean-Jacques LESAFFRE

Le PLU2 de la MEL approuvé le 12 décembre 2019, entré en application le 18 juin 2020 regroupe 11 PLU différents. Il est en révision pour réunir les 95 communes qui composent la MEL et deviendra le PLU95.

Monsieur le Maire précise que le PLU doit se conformer au SCOT qui lui-même doit se conformer au Code de l'Urbanisme.

Jean-Jacques LESAFFRE détaille le calendrier de la révision du PLU de la MEL :

- 2021 : En avril : réunion de la Commission Aménagement sur le débat sur le PADD. Les communes s'expriment sur les grandes orientations et définissent les projets sur leur commune.
- 2022 : élaboration du plan de zonage, règles et outils.  
En Septembre 2022 : arrêt du projet PLU
- 2023 : Au 1<sup>er</sup> trimestre est prévue la consultation administrative suivie au printemps de l'enquête publique  
Décembre : approbation du PLU
- 2024 : Mise en œuvre du PLU

Monsieur le Maire précise que les 95 communes sont associées à la révision du PLU. La consultation des communes commence dès le premier jour de la révision du PLU. Des délibérations seront à prendre tout au long de la procédure.

Catherine CHARLOT demande si la révision du PLU peut relancer les contestations de notre PLU actuel. Monsieur le Maire répond que notre PLU approuvé en Décembre 2019 est opposable tel qu'il a été voté. Suite à une question de Christophe CALOONE, il précise que les étapes de la révision sont règlementaires et constituent des étapes obligatoires.

Une réunion de la commission urbanisme est programmée en Mairie le mercredi 28 avril à 19h00.

#### **6) Commission Travaux**

Présentation par Eddy DECLEIR qui précise que la commission s'est réunie le 23 mars dernier et a abordé 3 points :

##### Pré-projet de l'aménagement rue Haute Loge

Une rencontre s'est déroulée avec les représentants de la MEL (Unité Territoriale de Marcq-La Bassée) et les élus de Le Maisnil pour aborder le schéma des pistes cyclables et les problématiques afférentes : enfouissement des réseaux, éclairage public.

## Le projet de territoire pour le mandat actuel

L'aménagement de la rue de l'église et le projet du centre village dont le travail a été amorcé pendant le précédent mandat restent à finaliser. La réhabilitation de la Ferme des Saules et l'aménagement de la zone L1 seront à intégrer au projet qui doit être remis à la MEL d'ici la fin de l'année 2021. Des réunions de la Commission seront programmées tout au long de l'année.

## Zones 30 urbaines

Eddy DECLEIR informe le Conseil que la MEL projette d'uniformiser la signalisation des zones 30 sur le territoire des 95 communes.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'élargir sur l'ensemble de la Commune les zones 30 et les zones 50 dans le but de réduire la vitesse sur toute la Commune. Une discussion s'engage sur le bien-fondé de cette mesure sachant que :

- La priorité à droite mise en place sur toute la commune a déjà pour objectif de réduire la vitesse
- Les piétons, nombreux dans le village, ressentent une vitesse excessive
- Des urbanisations sont envisagées et la circulation va s'intensifier.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour mettre en place les mesures présentées par 8 voix Pour, 7 voix Contre et 0 Abstention.

## TRAVAUX DE LA FERME DES SAULES

Eddy DECLEIR fait un point sur les travaux de la ferme des Saules : les micro pieux sont en place, des gros pieux seront posés, la dalle sera bientôt coulée et l'ossature métallique édifiée.

## ASSAINISSEMENT

La dernière tranche d'assainissement collectif qui concerne 4 maisons rue du Bas va démarrer le lundi 26 avril pour une durée de 7 à 8 semaines. Une déviation sera mise en place pour toute la durée des travaux.

### **7) Commissions MEL**

Présentation par M. Borrewater

Michel BORREWATER fait le point sur le conseil des Maires du territoire des Weppes qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> avril avec à l'ordre du jour le schéma directeur des déchets ménagers.

## Collecte des déchets

Une loi de Décembre 2021 rend obligatoire des modifications dans la collecte des différents déchets avec notamment dès décembre 2022 la généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique et l'harmonisation des schémas de collecte avec la suppression de la collecte du verre mais cela se fera progressivement.

## Territoire des Weppes

Monsieur le Maire indique que la commune de Bois-Grenier a rejoint le territoire de l'Armentiérais. La commune de Le Maisnil fait toujours partie du territoire des Weppes.

## **V - QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Organisation des élections départementales & régionales**

Monsieur le Maire indique que Les communes viennent d'être interrogées pour savoir si les conditions sanitaires proposées par le comité scientifique leur paraissent suffisantes pour l'organisation des élections.

Il précise que les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021. Deux bureaux de vote seront à mettre en place avec des mesures sanitaires très strictes.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.*